

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par des projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Ville de Métis-sur-Mer.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 février 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 25-189 modifiant le plan d'urbanisme numéro 08-37 et le premier projet de règlement numéro 25-188 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38.
- Le but du projet de règlement numéro 25-189 modifiant le plan d'urbanisme numéro 08-37 est de convertir une partie de l'affectation d'habitation de moyenne densité (HMD) en une affectation multifonctionnelle (MTF) pour le lot 5 934 405 du cadastre du Québec.
- Le but du premier projet de règlement numéro 25-188 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38 est d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment principal dans les zones multifonctionnelles 56 (MTF), 61 (MTF) et 63 (MTF), d'autoriser les escaliers extérieurs menant à un étage supérieur au rez-de-chaussée en cour avant pour les usages d'habitation multifamiliale isolée, d'établir des normes régissant l'implantation de bain public, ainsi que d'agrandir la zone 56 (MTF) à même la zone 59 (HMD) pour inclure le lot 5 934 405 du cadastre du Québec dans la zone 56 (MTF).
- La zone 56 (MTF) correspond à une partie de la rue du Couvent et une partie de la rue Leblond. La zone 59 (HMD) correspond à une partie de la rue Principale, à la rue Rousseau, à une partie de la rue St-Laurent, à la rue Pineau, à la rue du Couvert, à la rue Desrosiers et à une partie de la rue Leblond. Les zones 61 (MTF) et 63 (MTF) correspondent à une partie la rue de l'Église, à une partie de la rue Principale et à la rue Fournier.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 20 février 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer située au 138, rue Principale. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de l'entrée en vigueur de ces derniers et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ces projets de règlements, ainsi que la cartographie, peuvent être consultés au bureau municipal situé au 138, rue Principale à Métis-sur-Mer, aux heures normales d'ouverture. La zone concernée peut également être consultée via la matrice graphique de la municipalité à l'adresse suivante : <https://portail.geocentralis.com/public/sig-web/mrc-mitis/09048/>.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

La modification du plan d'urbanisme permettra de convertir une partie de l'affectation d'habitation de moyenne densité (HMD) en une affectation multifonctionnelle (MTF) pour le lot 5 934 405 du cadastre du Québec.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 5 février 2025.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING

To persons interested in draft by-laws amending the urban plan and zoning by-laws of the Town of Métis-sur-Mer.

PUBLIC NOTICE is given of the following:

- At a meeting held February 3, 2025, the municipal council adopted draft by-law number 25-189 amending urban plan number 08-37 and first draft by-law number 25-188 amending zoning by-law number 08-38.

- The purpose of draft by-law number 25-189 amending urban plan number 08-37 is to convert part of the medium-density housing (MDH) designation into a multifunctional designation (MFD) for lot 5 934 405 of the Quebec cadastre.

- The purpose of first draft by-law number 25-188 amending zoning by-law number 08-38 is to increase the maximum number of dwellings authorized per main building in multifunctional zones 56 (MTF), 61 (MTF) and 63 (MTF), authorize exterior staircases leading to a storey higher than the first floor in the front yard for isolated multi-family dwellings, establish standards governing the installation of public baths, and expand zone 56 (MTF) from zone 59 (HMD) to include lot 5,934,405 of the Quebec cadastre in zone 56 (MTF).

- Zone 56 (MTF) corresponds to part of rue du Couvent and part of rue Leblond. Zone 59 (HMD) corresponds to part of rue Principale, rue Rousseau, part of rue St-Laurent, rue Pineau, rue du Couvert, rue Desrosiers and part of rue Leblond. Zones 61 (MTF) and 63 (MTF) correspond to part of rue de l'Église, part of rue Principale and rue Fournier.

- A public consultation meeting will be held at a special council meeting on February 20, 2025, at 7:30 p.m., in the council chambers of the Town of Métis-sur-Mer, 138 rue Principale. During this public meeting, a person designated by the Council will explain the draft by-laws and the consequences of their coming into force, and will hear individuals and organizations wishing to express their views.


- The first draft by-law amending the zoning by-law contains provisions that may be the subject of a referendum.

- These draft by-laws, as well as the map, can be consulted at the municipal office located at 138, rue Principale in Métis-sur-Mer, during regular business hours. The zone concerned can also be consulted via the municipality's graphic matrix at the following address: <https://portail.geocentralis.com/public/sig-web/mrc-mitis/09048/>

Summary of the urban plan amendment

The amendment to the Master Plan will allow the conversion of part of the Medium Density Housing (MDH) allotment to a Multifunctional Allotment (MF) for lot 5 934 405 of the Quebec cadastre.

Given at Métis-sur-Mer, this February 5, 2025.



Isabelle Dion
General Manager and Clerk-Treasurer